

Déclin cognitif et exploitation financière : comment protéger nos aînés

Le risque d'exploitation financière ou de déclin cognitif augmente de façon exponentielle avec l'âge. Que devons-nous faire lorsque nous soupçonnons qu'un de nos proches souffre de démence ou est victime d'exploitation financière? En les aidant à mettre en place les documents nécessaires, nous pouvons protéger nos proches et respecter leurs souhaits.



RECONNAÎTRE LES SIGNES POTENTIELS DE DÉMENCE

- Perte de mémoire importante
- Difficulté à exécuter des tâches courantes
- Incapacité à comprendre des concepts simples
- Difficulté à suivre des conversations ou des instructions
- Problème à s'exprimer ou à communiquer
- Confusion/désorientation dans le temps et l'espace
- Changement d'humeur et de comportement/humeur et comportement inhabituels
- Négligence de l'hygiène personnelle
- Changement dans les pratiques de placement ou les interactions
- Oubli des opérations financières effectuées récemment
- Moins bonne compréhension des concepts financiers
- Jugement financier affaibli
- Incapacité à évaluer les conséquences des décisions



RECONNAÎTRE LES SIGNES POTENTIELS D'EXPLOITATION FINANCIÈRE DES PERSONNES ÂGÉES

Soyez attentif lorsqu'un de vos proches :

- Vous informe qu'il a un nouvel ami particulièrement proche ou une « petite amie » et qu'il néglige ses relations existantes au profit de nouvelles relations
- Est isolé délibérément par un proche aidant ou en raison des événements de la vie
- Donne l'impression qu'une autre personne lui « donne des conseils »
- A tendance à faire confiance aveuglément à quelqu'un d'autre ou à se faire manipuler
- Éprouve de la crainte, est bouleversé ou soumis
- Modifie ses habitudes de dépenses ou fait des opérations inhabituelles
- Apporte des changements à ses comptes et ses documents
- Change d'apparence ou d'attitude



PROTÉGER LES PERSONNES ÂGÉES

Voici quelques conseils à communiquer :

- Soyez conscient des fraudes qui visent les personnes âgées
- Conservez vos documents personnels dans un endroit sûr
- Ne communiquez jamais vos mots de passe ni vos numéros d'identification personnels (NIP)
- Déchiquetez les factures et les relevés qui contiennent des renseignements personnels
- Ne répondez pas aux courriels de quelqu'un que vous ne connaissez pas, n'ouvrez pas les pièces qui y sont jointes et ne cliquez pas sur les fenêtres qui s'ouvrent automatiquement
- Ne signez jamais un contrat sans avoir pris au préalable le temps de l'examiner
- Méfiez-vous de toute personne qui vous envoie accidentellement de l'argent
- Demandez des preuves d'identité aux fournisseurs de services avant de les engager



COMMENT DISCUTER AVEC UN PROCHE DE LA DÉMENCE OU DE L'EXPLOITATION FINANCIÈRE

Discuter de l'inaptitude à prendre des décisions financières ou de l'exploitation financière des aînés avec des personnes âgées constitue tout un défi. Si l'un de vos proches présente des signes de démence ou semble être victime d'exploitation financière, il est essentiel que vous ayez cette conversation avec lui le plus tôt possible. N'oubliez pas de lui offrir votre soutien et ne le jugez pas.

Voici quelques questions que vous pouvez lui poser si vous soupçonnez qu'il est inapte à prendre des décisions financières ou victime d'exploitation :

- J'ai remarqué que votre mémoire et votre humeur ont changé récemment. Vous sentez-vous comme d'habitude ou est-ce que quelque chose vous préoccupe?
- Avez-vous remarqué vous aussi les mêmes changements que moi?
- Voudriez-vous que je vous accompagne chez le médecin lors de votre prochaine visite?
- Est-ce que quelqu'un compte sur votre argent?
- Est-ce que quelqu'un a exercé des pressions sur vous pour que vous fassiez des changements à votre testament ou à vos bénéficiaires?
- Regrettez-vous certaines décisions financières que vous avez prises récemment? Ces décisions vous préoccupent-elles?

COMMENT AIDER LES PERSONNES ÂGÉES À FAIRE LES PRÉPARATIFS NÉCESSAIRES

Assurez-vous que leurs affaires sont en ordre et demandez-leur de mettre en place les documents nécessaires pendant qu'elles possèdent toujours toutes leurs facultés mentales.

Chaque personne devrait avoir :

- Une procuration relative aux biens (perpétuelle)
- Une procuration relative aux soins de la personne
- Une personne-ressource de confiance
- Un testament
- Un testament biologique/des directives de fin de vie
- Un acte de fiducie

RESSOURCES UTILES

POUR OBTENIR DE L'AIDE :

Gouvernement du Canada
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/aines

Société Alzheimer du Canada
<https://alzheimer.ca/fr/Home>

Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés
<https://cnpea.ca/fr/>

Centre antifraude du Canada
www.antifraudcentre.ca

